COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Compte-rendu du 13 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize juin à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 3 juin 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 22
Etaient présents (19) : BOURLIATAUD Isabelle ; BROUSSE Didier ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DEBLOIS Marie-Noëlle ; DE CUYPER Micheline ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe ; RIVET Françoise ; SERRUT Valérie
Pouvoirs (3) : LAFARGE Monique à DE CUYPER Micheline ; SAUTOUR Jean-Claude à RAIGNE Philippe ; WAMPACH Joe à MONZAUGE Christian
Absents excusés (2) : LAVAUD Henri ; LEYGNAC Roland
Absents (1) : BLANQUET Géraldine ;
Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et DE CUYPER Micheline

Point 1 : Désignation des secrétaires de séance : Dominique DAUDE et DE CUYPER Micheline

Point 2 : Approbation des comptes-rendus du 9 mai 2022

Le CR est adopté à l'unanimité

Point 3 : exercice des délégations du Président et du Bureau communautaire

RAS

Point 8 : Point divers

Monsieur le Président informe les élus communautaires qu'il a demandé à la Conseillère aux décideurs locaux un audit sur les finances de la collectivité et au centre de gestion de la Haute Vienne un audit RH. Il reviendra vers le Conseil pour présenter les résultats de ces démarches.
Il informe également les membres du Conseil communautaire qu'il a reçu, avec le Vice-Président en charge des services techniques, un collectif associatif de défense des consommateurs basé à Saint Léonard de Noblat qui souhaitait rencontrer la CC relativement au coût de collecte et traitement des ordures ménagères. En fait, ce collectif remet plutôt en cause le coût du traitement, imputable au SYDED, plutôt que le coût de la collecte. Ce collectif possède beaucoup d'informations et de données, il est très documenté.
Enfin, Monsieur le Président dresse l'agenda des prochaines réunions pour lesquelles la CC a reçu une invitation : bureau du SYDED et AG du RIS le 15 juin, comité syndical Dorsal et Colex territoire zéro chômeur longue durée le 16 juin, réunion des présidents du PETR et comité de suivi du projet de territoire du PETR le 17 juin à Jane Limousin, conférence des présidents du SYDED et comité syndical SVC et/ou PETR le 22 juin, assemblée générale de l'ATEC et de Initiative Haute Vienne le 27 juin, comité syndical du SYDED le 30 juin.

Point 4 : tarifs de location de salles de la CCBC

Monsieur le Président explique que certains tarifs de location des infrastructures de la Communauté de communes sont incomplets par rapport aux demandes, ou ne semblent plus adaptés à la situation actuelle. Il ouvre le débat avec les membres du Conseil communautaires sur les différentes salles qui pourraient être proposées à la location et sur les tarifs de location.

Les éléments suivants ressortent du débat qui s'engage :

- **Cinéma** : proposer en location aux collectivités, associations (pour du débat, une projection, ..., mais pas AG par exemple) et aux entreprises avec peut-être des tarifs différents selon que la demande vienne d'une structure du territoire Briance Combade ou non. Tarif spécifique et plus élevé pour les entreprises ? pour les communes de la CCBC soit prévoir un tarif différent soit prévoir un certain nombre de mises à disposition gratuites. Sur la convention de location, demander une caution, une assurance, un état des lieux. Rendre la présence du technicien obligatoire qu'il y ait projection ou non ? prévoir un forfait ménage.
- **Salle de réunion Jane Limousin** : tarif territoire et hors territoire à prévoir. Préciser que c'est pour des séminaires
- **ALSH et accueil ados** : aujourd'hui, c'est plutôt des échanges avec des structures du même style, qu'il convient de conserver en l'état. De plus, de nombreuses affaires ou matériels restent à demeure dans les locaux. La location est donc difficilement envisageable. Conserver tout de même une possibilité de location sur demande et après examen du dossier ?
- **RPE** : idem, même s'il y a moins de matériel à demeure.
- **Dans tous les cas, les demandes seront examinées au cas/cas (définir qui en plus du responsable de service et de la DGS) et la CCBC se réserve le droit de refuser la demande de réservation**.

Les services de la CCBC vont retravailler sur de nouvelles propositions à partir de cette base afin de les présenter lors d'un prochain Conseil communautaire.

Point 5 : DM n°1 budget général

Vu le CGCT ;
Vu l'instruction comptable M57

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget général afin de faire face à une annulation de crédit sur exercice 2021, liée à une erreur d'imputation budgétaire du remboursement de la pollution de la lagune de Linards :

En virement de crédit,
Dépense ouverte en DF chapitre 67 Charges exceptionnelles article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 1 300 €
Dépense réduite en DF chapitre 66 Charges financières article 66112 Intérêts-rattachement des ICNE :
- 1 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :
- d'adopter la décision modificative ci-dessus du budget général

Point 6 : DM n°1 budget annexe SPANC

Vu le CGCT ;
Vu l'instruction comptable M49

Monsieur le Président propose la Décision Modificative suivante sur le budget annexe SPANC afin de faire face aux annulations sur exercices antérieurs (en lien avec des erreurs de facturation) :

En virement de crédit,
Dépense ouverte en DF chapitre 67 Charges exceptionnelles article 673 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 300 €
Dépense réduite en DF chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés article 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement : - 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :
- d'adopter la décision modificative ci-dessus du budget annexe SPANC

Point 7 : discussion étude OM

Lors du Conseil communautaire du 7 février 2022, le bureau d'études Terroirs et communautés a présenté les différents possibles sur la modification de la collecte des ordures ménagères et le passage à une tarification incitative. Monsieur le Président avait proposé aux élus d'interroger leur Conseil Municipal respectif et ainsi avoir un avis des communes pour donner les orientations de travail à Monsieur POUJADE pour la phase 3 de l'étude. Les résultats de ce sondage sont présentés en séance.

commune	Scénario retenu	commentaires
Sussac	Optimisation collecte et maintien de la TEOM	Délib Conseil
Masléon	Optimisation collecte, puis dans un second temps, TI en apport volontaire	
Roziers St Georges	Optimisation collecte et maintien de la TEOM	
La Croisille sur Briance	Optimisation collecte	Délib Conseil du 18 mai
Linards	Optimisation collecte et maintien TEOM **Ou** Passage en TI en apport volontaire	
Châteauneuf la Forêt	Scénario 1 avec taxe incitative en bac individualisé	A clarifier : passage à la TI en bac individualisé ?
Saint Méard		
Saint Gilles les Forêts	Optimisation collecte puis TI en bac individualisé	
Surdoux	Pas de réponse	
Neuvic-Entier	Optimisation de la collecte et forte communication puis sous 2-3 ans, taxe incitative en porte à porte	Présentation en Conseil le 13 mai

Il sera donc demandé au bureau d'étude de travailler plus en détail dans la phase 3 de l'étude :

- sur une optimisation des tournées actuelles afin d'en réduire la fréquence avec si possible une mise en place début 2023
- avoir tout de même une réflexion sur la tarification incitative , notamment en ayant en ligne de mire le renouvellement du matériel de collecte

La communication auprès des habitants, notamment avant la mise en place de la baisse de fréquence des tournées est un volet indispensable. En effet, il ne s'agit pas uniquement de baisser la fréquence de ramassage, mais bien de faire diminuer le volume des OM collectées avec en parallèle une augmentation de la collecte sélective. Cette communication devra se faire avec le SYDED et une discussion est également à mener afin de voir comment il serait possible d'augmenter le nombre de d'écopoints sur le territoire.

Monsieur Didierre évoque le problème des déchets de chasse. Il faut trouver une solution alternative à celle pratiquée aujourd'hui, c'est-à-dire l'enterrement des restes de gibier dans des fosses. Cette demande a également été faite ce jour par un habitant de la commune de la Croisille. Monsieur le Président rappelle que la fédération de chasse avait déjà demandé à la Communauté de communes de prendre en charge cette problématique en mettant à disposition des containers et en prenant en charge la collecte et le traitement de ces déchets. Il n'avait pas été donné suite à cette demande car ces déchets ne relèvent pas de la compétence « ordures ménagères » de la communauté de communes. C'est bien à la fédération de chasse et aux associations de chasse de trouver et prendre en charge une solution satisfaisante d'élimination de ces déchets. Monsieur Didierre indique qu'il semblerait que d'autres territoires (communautés de communes voisines et/ou en Corrèze), ce soit la collectivité qui prend en charge cette élimination. La communauté de communes va se renseigner auprès de ces collectivités et de la fédération de chasse. Ce point sera présenté lors d'un prochain ordre du jour de bureau communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

Prochain Conseil Communautaire prévu le 11 juillet 2022.

Les secrétaires de séance :
Micheline DE CUYPER

Dominique DAUDE

Le Président,

Yves LE GOUFFE